**MOTION SUR LA DHG DU LYCEE CHARLIE CHAPLIN présentée par**

**les représentants élus du personnel enseignant SNES-FSU, SGEN et FO**

**les représentants des parents d’élèves FCPE et PEEP**

**les représentants des élèves**

**les représentants des personnels TOSS**

Le Conseil d'Administration du lycée Charlie Chaplin, réuni le lundi 13 février 2017, a pris connaissance de la Dotation Horaire Globale allouée au Lycée Général et Technologique et à la Section d'Enseignement Professionnel pour la rentrée 2017, et du Tableau de Répartition des Moyens Donnés proposé par David Laposse, chef d'établissement.

Nous constatons que la direction nous propose une répartition effectuée en concertation avec les membres du conseil pédagogique et les représentants élus. Nous devons voter cette répartition des moyens, et nous avons bien conscience que notre vote ne porte pas sur les moyens alloués par le rectorat ; cependant, nous ne pouvons que constater que ces moyens ne sont absolument pas suffisants pour permettre un fonctionnement satisfaisant des enseignements au sein du lycée.

Ainsi nous refusons catégoriquement la répartition proposée, qui s'assimile à un exercice d'équilibrisme et de gestion de la pénurie.

Depuis plusieurs années, nos effectifs sont en constante augmentation ; notre dotation a certes légèrement augmenté depuis celle de l'année dernière en février 2016. Mais les heures données en plus ne peuvent couvrir les besoins. Ainsi le constat est unanime : le nombre d'élève moyen par classe est en augmentation (le maximum de 35 est annoncé dans toutes les secondes, en 1ère ES et STMG, en terminale ES, S et STMG) et les conditions d'enseignement pour les élèves se dégradent, menaçant directement leurs conditions de réussite. Le suivi des élèves fragiles est rendu bien plus difficile alors que la quasi disparition du redoublement débouche sur le passage dans la classe supérieure d'élèves rencontrant de grosses difficultés qu'on ne peut pas suffisamment accompagner.

Les priorités nationales affichées tout comme notre projet d'établissement mettent au centre des préoccupations la réussite de chaque élève. Le public de notre lycée est globalement, et cela est établi officiellement (aussi bien par les résultats aux examens que par les choix d'orientation post-bac) en difficulté. La dotation actuelle va clairement à l'encontre de ces priorités.

Nous refusons de cautionner des choix qui pénalisent des matières au détriment d'autres matières. Nous avons dressé le bilan de la diminution constante de nos moyens de fonctionnement – horaires hebdomadaire par matière, possibilité d'avoir des dédoublements, travail en groupes à effectifs réduits.

Pour le Lycée Général et Technologique, ce sont tous les enseignements, y compris ceux de spécialité, qui sont touchés par la pénurie. Nous tenons à rappeler que ce qui était le coeur de la réforme du lycée de 2010, l'Accompagnement Personnalisé (AP), n'est plus finançable. Il y a quelques années ce sont 4h par classe qui étaient utilisées pour offrir de l'AP en demi classe, et aujourd'hui, il doit être fait en classe entière en 1ere et en Terminale.

Pour la Section d'Enseignement Professionnel, les besoins exprimés et quantifiés avec précision, discipline par discipline, en fonction de chaque niveau de classe, dans le cahier de revendications qui a été adressé à Madame la Rectrice le 12 mars 2015, restent pleinement d’actualité (cf : annexe).

Cette diminution touche d'année et année toutes les matières, toutes les filières et tous les niveaux, et c'est de manière collective que nous refusons une répartition qui s'apparente à des tractations qui ne font que creuser des inégalités et des dissensions.

Ainsi nous, représentants élus, nous prenons notre responsabilité et notre opposition à la répartition proposée est le témoin de notre vive inquiétude pour nos élèves : nous n'acceptons pas la dégradation des conditions de l'enseignement proposé au lycée, pour l'intérêt de nos élèves.

Nous demandons une dotation supplémentaire d'au moins 56 heures pour les séries générales et technologiques et 34h30 pour la SEP , pour permettre le bon fonctionnement du lycée.